



Règles de prévention liées à la sécurité incendie, au risque de panique du public et à l'accueil des personnes en situation de handicap.

ATTENTION ! Suite aux nouvelles obligations règlementaires, il est demandé à chaque exposant, en plus de l'attestation de bon montage, de missionner un bureau de contrôle (ICE, SOCOTEC, QUALICONSULT,...) pour la vérification de la structure suspendue conformément à l'arrêté du 25 juillet 2022

ANNEXE V Arrêté du 25 juillet 2022 fixant les règles de sécurité et les dispositions techniques applicables aux structures provisoires et démontables

ATTESTATION DE BON MONTAGE - (Article 38)

Une attestation par ensemble démontable identique

ÉVÈNEMENT

Nom :

Adresse :

Dates :

ENTREPRISE EN CHARGE DE L'INSTALLATION

Nom :

Adresse :

Courriel :

Téléphone :

Nom et prénom du responsable du montage :

Téléphone :

Fonction dans l'entreprise :

CARACTÉRISTIQUES DE L'ENSEMBLE DÉMONTABLE

Fabriqué par :

Descriptif sommaire :

Documents et plans utilisés pour l'installation : références, dates, indices, etc. :

LIAISON AU SOL (1) :

- ancrage ;
- haubanage ;
- lestage ;
- autoporté.

VITESSE DE VENT RETENUE (km/h)

Sans objet : en intérieur

SÉCURISATION DES ÉQUIPEMENTS TECHNIQUES SUSPENDUS (1) :

- réalisée conformément aux dispositions de l'article 26 ;
- sans objet ;
- autre à préciser :

Je, soussigné, (Nom, prénom et fonction) :

certifie avoir monté le/les (1) ensemble(s) démontable(s) conformément :

- aux pièces graphiques ;
- à la notice technique et aux plans du fabricant (1) ;
- à la conclusion de la note de calcul (1) ;
- à l'avis sur modèle type ou sur dossier technique (1) ;
- à l'arrêté fixant les règles de sécurité et les dispositions techniques applicables aux structures provisoires et démontables.

Fait à :

Le :

En deux exemplaires originaux

Signature :

(1) rayer la/les mention(s) inutile(s)

Un événement organisé par

RX France

52-54 quai de Dion-Bouton
CS 80001 - 92806 Puteaux Cedex